

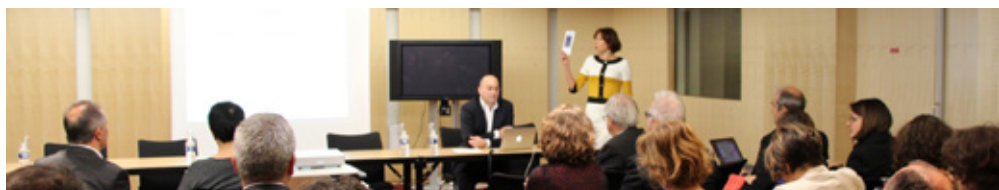


Universités & Territoires

N°101 - spécial

1^{er} Séminaire du Bloc local

L'interface recherche – innovation, quelle plus-value des écosystèmes locaux
15/10/2014 - Paris - CCI France.



Éditorial

Dynamiques de l'innovation

Par Nicolas Delesque *Directeur de la publication*

Le compte-rendu de ce séminaire s'inscrit dans un mouvement de réflexion et d'échanges sur l'implication des villes et agglomérations en soutien à l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR) entre l'AdCF, l'ACUF, l'AMGVF, la FNAU et l'AVUF, le partenaire historique de notre publication.

Cette démarche commune a été initiée lors du débat sur la Loi « Fioraso », relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, du 22 juillet 2013. Une étude conjointe visait à identifier de manière précise l'implication des collectivités dans les politiques locales sur le volet ESR (part du financement des agglomérations, rôle dans les CPER, etc.). À présent, ce travail collectif se poursuit sous forme d'animation d'un réseau national des Collectivités ESR.

À l'ouverture du séminaire, après avoir remercié CCI France pour son accueil et son implication, David Constans-Martigny, chargé de mission éducation et culture de l'AMGVF, a présenté le programme du réseau des collectivités ESR.

Sur l'année 2014-2015, quatre séminaires techniques seront organisés, complétés par deux séminaires plus institutionnels. À chaque fois, la matinée sera consacrée aux échanges entre collectivités et l'après-midi laissera place à des retours d'expériences. Le compte-rendu sera publié dans Universités & Territoires. Un relevé de conclusions sera rédigé à l'issue de chaque séminaire pour aboutir à « *un inventaire de pratiques ou une charte* », qui sera également publié sur un site internet dédié.

L'objectif de ce premier séminaire consiste à mener un « *travail d'inflexion politique* » sur le thème « *des dynamiques d'innovation* ». Actuellement, les discussions sur les postures que les collectivités peuvent ou doivent tenir dans leurs contextes locaux sont nombreuses. La volonté des organisateurs est aussi de « *montrer comment l'implication de l'ensemble des acteurs promeut le développement économique et de l'emploi dans les territoires* » et de contribuer « *à créer les conditions d'une amélioration de la culture-métier chez les professionnels du développement territorial comme de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.* » ■

Sommaire

p 2 - Les enjeux de l'innovation.

p 3 à 6 - Retours d'expérience des parties prenantes : Caisse des Dépôts, Chambres de commerce et d'industrie, Région Nord-Pas-de-Calais, Conférence des présidents d'université et Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

p 6 à 10 - Expériences mises en oeuvre dans les agglomérations.

p 11 et 12 - Une synthèse qui ouvre des portes.

Partenaires

Universités & Territoires publiera les compte-rendus des séminaires du Bloc local. Ce réseau national des collectivistes ESR regroupe :

- **AdCF : Assemblée des Communautés de France**
 - **ACUF : Association des Communautés urbaines de France**
 - **AMGVF : Association des maires de grandes villes de France**
 - **FNAU : Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme**
 - **AVUF : Association des Villes Universitaires de France**
- avec le soutien de la Caisse des Dépôts et en partenariat avec la CPU et CCI France.**

Parties prenantes



Les enjeux de l'innovation

Pierre Veltz Président Directeur Général de l'Établissement public Paris-Saclay, a ouvert le séminaire en précisant que l'ESR français se trouve « dans une forme de transition inachevée où l'on se cherche encore (...) : Nous sommes en train de passer d'un modèle français de l'innovation à un modèle écosystémique. »



Historiquement, notre modèle est organisé autour de grandes avancées technologiques et de grands projets, pour lesquels l'État joue un rôle déterminant « en symbiose avec les grandes entreprises françaises de technologie ».

Comment caractériser le nouveau modèle d'innovation ? Aujourd'hui, nous reconnaissons le caractère collectif de la performance et de l'innovation. Et cette performance met en jeu dans une gamme ouverte une multitude d'acteurs : grands groupes, start-ups, PME, universités, organismes de recherche... « Ce changement de paradigme est un processus d'expérimentation permanente, qui réintroduit une dimension locale extrêmement forte (...) Nous avons pris conscience que ce qui a bien marché dans un certain nombre de domaines ne fonctionne pas forcément dans d'autres (comme l'informatique, la biologie ou la santé) ».

La capacité d'innovation des grandes entreprises françaises a globalement baissé, et s'oriente désormais vers « un modèle d'innovation ouvert afin de cap-

ter l'intelligence de leurs environnements. » Les évolutions actuelles font passer l'ESR « d'un système en silos à un système plus décloisonné », par la construction de convergences autour de l'Université française, sur le modèle dominant à l'international.

« Nous devons arrêter de considérer l'aménagement du territoire comme une simple redistribution, il s'agit d'une vraie création de richesses. »

Pierre Veltz, PDG de Paris-Saclay.

La baisse de capacité d'innovation des grandes entreprises ne va peut-être pas être totalement compensée par d'autres acteurs. En France, nous faisons face à de nombreux freins aux changements car nous sommes trop attachés au passé et « avons une capacité extraordinaire à changer sans changer. » Pourtant, les grands établissements de recherche et d'innovation à l'international sont relativement décentralisés.

Alors doit-on polariser ou différencier l'ESR français ? Pierre Veltz considère

qu'il faudrait accepter « des universités dont le rôle principal serait la formation et d'autres, en nombre limité, qui ne feraient que de la recherche. »

Les enjeux du développement de l'innovation sont considérables. Les nouveaux écosystèmes doivent avoir pour mission de devenir des ensembles qui fixent les éléments stratégiques des chaînes de valeurs, dans un contexte où le ratio des emplois sédentaires sur les emplois nomades est en baisse. Afin de fixer des emplois sur les territoires, les acteurs de l'ESR devraient pouvoir pratiquer une fiscalité attractive, ou encore trouver des moyens de rentrer au capital des sociétés. « Les écosystèmes adhésifs de l'innovation seront ceux où les entreprises trouveront des avantages à rester. » De leur côté, les politiques publiques doivent demander des garanties aux acteurs de l'innovation quant à leur volontarisme et la création effective d'emplois sur les territoires. ■

En débat...

Wladimir Boric (Métropole Nice Côte d'Azur) demande « comment faire converger le développement de l'innovation avec la commande publique ? » La santé, le vieillissement, les transports ou encore le logement sont par exemple des domaines où les chercheurs et l'acteur public peuvent trouver des synergies. Il est pourtant difficile pour une collectivité de « trancher entre le soutien à la formation ou à la recherche », comme le souligne Marion Glatron de Rennes Métropole. Pierre Veltz appelle au pragmatisme des collectivités en expliquant que « tout le monde ne peut pas tout faire et que le saupoudrage n'est pas une solution ». Michel Heibel (Communauté urbaine de Strasbourg) s'interroge quant à lui sur la propriété intellectuelle : est-ce un frein ou un accélérateur pour l'innovation ? Sur ce point, le directeur de Paris-Saclay insiste sur la nécessité de « renforcer la culture des brevets en France » ■



Retours d'expérience **des parties prenantes**

Cette table-ronde animée, par Damien Denizot, chargé de mission « politique urbaines » de l'AdCF, a permis à Ludovic Valadier, responsable du département Économie de la connaissance à la Caisse des Dépôts, Alain Khemili, responsable du pôle Innovation intelligence économique de CCI France, Yannick Giry, directeur délégué à la stratégie régionale innovation de la Région Nord-Pas-de-Calais, Alain Storck, président de l'Université de Technologie de Compiègne, représentant la Conférence des présidents d'université (CPU), et Alain Abecassis, chef du service de la coordination stratégique et des territoires (MESR), d'exposer leur stratégie d'innovation et d'expliquer comment les collectivités locales ont un rôle à jouer au sein de leurs dispositifs.

La Caisse des dépôts accompagne aussi « le changement de culture vis-à-vis de l'entrepreneuriat. » Pour cela, elle co-finance les 29 Pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (PEPITE) du territoire français. L'enjeu est ici de développer la création d'entreprises à l'Université alors que « la voie entrepreneuriale n'est pas privilégiée par les établissements, les responsables de diplômes ou les familles des jeunes diplômés. » En parallèle de ces trois actions, la Caisse des Dépôts considère qu'il est nécessaire d'investir dans les infrastructures d'accueil (maison des chercheurs, des entreprises, etc.), d'ancrer la recherche dans une vraie « culture du territoire » et de décentraliser les financements à l'innovation. ■

Ludovic Valadier, responsable du département Économie de la connaissance à la Caisse des Dépôts, a fait part d'une volonté de « construire des écosystèmes coopératifs basés sur la confiance. »

Son institution s'évertue à « abaisser les frontières entre acteurs pour qu'ils soient en capacité de parler avec leurs voisins. » La Caisse a essayé d'accompagner au mieux les écosystèmes, notamment via ses « plate-formes d'innovation » en finançant « des ressources mutualisées de recherche et développement ouvertes notamment aux PME. » Son deuxième grand chantier : accélérer le transfert des technologies et des connaissances, à travers la propriété intellectuelle. Le brevet reste en effet le meilleur outil pour « se défendre face à la concurrence », et deux filiales de la Caisse s'y intéressent de très près (CDC Propriété Intellectuelle et France Brevets).

Réactions...

Michel Heibel (CUS) a attiré l'attention des acteurs présents sur l'intérêt que représentent les réseaux d'anciens étudiants dans le rayonnement et l'attractivité des établissements d'ESR, qui sont également une source de rayonnement et d'attractivité pour les agglomérations. Véronique Stéphan, de Nantes Métropoles, a indiqué que les collectivités ne doivent pas seulement être vues comme de « simples financeurs de murs », même si elles jouent un rôle majeur dans le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) ou encore l'initiative French Tech.



Alain Khemili, responsable du pôle Innovation intelligence économique de CCI France, a rappelé la mission initiale des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) : développer l'économie et renforcer l'attractivité des territoires.

Elles jouent donc un rôle dans les processus de l'innovation, et pas uniquement sur la seule R&D. Le cœur de métiers de ces chambres consulaires se concentre sur les TPE et PME/PMI. La spécificité du réseau des CCI réside dans « *son approche de l'innovation, conçue comme une stratégie globale au profit des entreprises* », à travers la maîtrise des risques, la performance interne, le management de l'innovation et le développement commercial.

Le réseau des CCI mobilise ainsi près de 250 conseillers innovation sur le territoire français. « *Les CCI n'interviennent jamais seules* », signent des partenariats et maillent des réseaux pour stimuler, détecter et accompagner l'innovation. Leurs

interlocuteurs publics et privilégiés sont plutôt les régions et l'Association des Régions de France (ARF). Les CCI souhaitent que les zones de travail se complètent plutôt qu'elles s'annulent, prônant « *la coopération plutôt que la redondance pour l'innovation*. » Le programme de l'État baptisé « *Dites-le nous une fois* » est cité en exemple et va dans ce sens : il contribue à la réduction de la charge administrative en réduisant la redondance des informations demandées aux entreprises. « *L'innovation est l'exploitation réussie d'une idée nouvelle, ce n'est pas un processus linéaire* », précise Alain Khemili. ■

« L'innovation est l'exploitation réussie d'une idée nouvelle, ce n'est pas un processus linéaire »

Alain Khemili, CCI France.



Yannick Giry, directeur délégué à la stratégie régionale innovation du Nord-Pas-de-Calais a exposé la « spécialisation intelligente » de sa région, 4ème PIB de la France.

À travers 6 domaines d'activités stratégiques et 7 pistes de spécialisation, la collectivité régionale assoit son rôle de chef de file de l'innovation. Depuis 2004 et la mise en place de son Schéma régional de développement économique (SRDE), elle a souhaité « *placer l'Homme au cœur de toutes les ambitions*. » Pour sa mise en œuvre, la Région joue un rôle de « *coordinateur de l'action publique*. » Elle s'appuie sur un bureau, une conférence permanente et une conférence annuelle travaillant sur 8 enjeux : la création et la transmission d'activités, les pôles d'excellence économique, l'innovation, l'anticipation, l'international, les outils financiers, les TIC et l'équilibre territorial.

Les collectivités locales tiennent une place importante dans la gouvernance du SRDE et dans sa mise en œuvre opérationnelle. La Région se charge de la

coordination, de l'animation du dispositif et s'appuie sur 4 grands territoires infra-régionaux (la région métropolitaine de Lille, le Bassin Minier, la Côte d'Opale et le Hainaut-Cambrésis) pour « *co-piloter des stratégies régionales*. » Les collectivités sont quant à elles en charge du foncier et de l'animation foncière. La logique consiste ici à dire que « *tout ce qui relève de la proximité (artisanat, commerce) est de l'ordre de la commune ou de l'agglomération*. » S'il est question d'innovation ou de recherche, c'est alors le Conseil Régional qui est compétent à travers ses 4 territoires. La force et l'unicité de l'innovation dans le Nord-Pas-de-Calais tient également aux échanges continus avec les régions françaises limitrophes (la Picardie notamment), ainsi qu'avec les pays transfrontaliers et l'international. ■

« Nous voulons faire évoluer les pratiques régionales vers plus d'entrepreneuriat et de prise d'initiative »

Yannick Giry, directeur délégué SRI du Nord-Pas-de-Calais.



Alain Storck représentait la Conférence des Présidents d'Université, et a témoigné de la « logique territoriale des universités françaises. »

Le Président de l'Université de Technologie de Compiègne (UTC) voit dans l'innovation une troisième mission forte de l'Université, aux côtés de la formation et de la recherche scientifique. Son établissement est lui-même singulier : il cumule les atouts d'une université publique avec ceux d'une grande école d'ingénieurs. Personne n'est mieux placé qu'Alain Storck pour affirmer « la nécessité d'une approche multi-dimensionnelle de l'Université »

pour transformer les connaissances et les travaux de recherche en innovations. En 15 ans, l'ESR a muté avec les RTRA, les PRES, deux lois, récemment les CO-MUE... qui ont engagé les universités dans un rôle toujours plus politique et territorial. Cette complexité est-elle une source de richesses ? Il y'a une grande diversité des modèles de l'innovation mais les dispositifs doivent surtout être « adaptés aux richesses d'un territoire ». La Picardie, territoire de l'UTC, a véritablement pris en compte le fait que « l'innovation pouvait être un facteur de développement et d'attractivité de la Région ». Elle a donc fait des choix sur ses champs d'excellence quant à la mise en place de Picardie Technopole : des services sur mesure, un réseau dédié et de proximité pour les investisseurs et les porteurs de projets. Il s'agit d'un espace partenarial avec l'université, les entreprises et les territoires. Cette démarche, pilotée par la Région, s'exprime dans un certain nombre d'espaces métropolitains et implique près de 200 personnes (en cours de mobilisation ou participant aux réunions de l'écosystème).

L'UTC y occupe une place de choix, et oriente son développement vers une « Université Européenne de Technologie, élément moteur d'un écosystème local ». Face aux initiatives des grandes métropoles internationales, l'établissement entend apporter « une réponse innovante et créative » en intégrant 4 volets (industriel, urbain et territorial, social et culturel, de forma-

tion et recherche). L'UTC va renforcer et co-construire son écosystème en s'appuyant sur son « Centre d'Innovation ». Ce « lieu ouvert de contamination créative sera destiné à favoriser les rencontres improbables, réunir des compétences différentes, matérialiser des idées et développer des projets. » ■

« Le défi actuel des universités est dans leur contribution au développement économique des territoires dans une dimension internationale »

Alain Storck, président de l'UTC.

Réactions...

Alain Storck a été questionné sur les « attentes de l'UTC par rapport au bloc local. » La Région et l'agglomération ont répondu présent pour créer les conditions optimales pour l'accueil des étudiants et contribuer à doter les manques régionaux de l'ESR (en relocalisant des écoles ou en créant des antennes délocalisées à Compiègne par exemple). Michel Heibel (CUS) a réagi en affirmant que le CPER est un instrument d'excellence parmi d'autres (PIA, Plan Campus), permettant de « placer correctement le curseur entre la dispersion et la concentration de l'innovation. »





Alain Abecassis, chef du service de la Coordination stratégique et des Territoires au MESR (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche) a clos les retours d'expériences en mettant en perspective les témoignages des précédents intervenants.

Il a d'abord réaffirmé que la loi Fioraso « ne dédouane pas l'État de sa responsabilité globale vis-à-vis de l'ESR ni ne remet pas en cause la répartition des compétences. » Puis il a rappelé que les CPER avaient « une double vocation de rattrapage ou d'élément d'équité de répartition pour les territoires. »

Le Ministère voit bien que le paysage national est actuellement mouvementé, et prépare un vade-mecum pour donner aux acteurs des repères concernant des dispositifs prévus pour le développement de l'ESR. Et ils sont nombreux : la carte des formations supérieures et de la recherche, les Schémas régionaux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI), les contrats pluriannuels d'établissements devenant des contrats ou projets de sites, le Document d'orientation unique (DOU), la stratégie nationale d'enseignement supérieur, la stratégie nationale de la recherche et les compétences des régions sur la culture scientifique et technique.

Tous ces dispositifs « ne valent pas par eux-mêmes mais en complémentarité des autres. » L'État a la volonté d'encourager les dynamiques locales en les dotant de boîtes à outils, et en dépassant la simple juxtaposition. Il faut y ajouter les points d'appui que sont les CPER, les S3, les Plans Campus, les SATT, les Pôles de Compétitivité et les PIA. Ils ont une importance cruciale en tant que leviers supplémentaires pour la loi Fioraso. La dynamique enclenchée pour l'ESR n'est pas seulement institutionnelle ! ■

« L'excellence de chaque site participe du rayonnement national, sans opposition entre la politique d'État et celle des acteurs locaux »

Alain Abecassis, MESR.

Réactions...

A l'issue de la présentation d'Alain Abecassis, les organisateurs de la journée ont interpellé le ministère sur le « service après-vote » de la loi « Fioraso », notamment dans son déploiement territorial. Le chef du service de la coordination stratégique et des territoires a ainsi pu informer l'assistance de travaux en cours pour l'élaboration d'un « vade-mecum », sorte de cadre méthodologique poursuivant précisément ces objectifs (accompagnement de la mise en place des Comue, contrats de site, etc.).

Les villes et agglomérations présentes ont tenu à souligner l'opportunité que représente l'élaboration de ce document cadre pour renforcer le dialogue entre les territoires urbains et les regroupements universitaires.



L'étude co-produite par les associations du bloc local montre en effet que les agglomérations (parfois en réseau au sein de pôles métropolitains) poursuivent des démarches d'élaboration de schémas locaux visant à planifier leurs actions de soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur selon leurs priorités urbaines, démographiques, sociales, etc. L'étude révèle en outre que la dynamique d'élaboration de ces schémas ou stratégies locales est généralement bien articulée avec les stratégies des établissements d'ESR. Alain Abecassis s'est engagé à porter à la connaissance du réseau des collectivités ESR le vade-mecum en cours d'élaboration par le Ministère. Affaire à suivre !

Expériences mises en oeuvre dans les agglomérations



Une étude exploratoire associant deux régions

A l'issue du déjeuner, l'animateur Philippe Angotti pour l'ACUF propose de « resserrer la focale » par rapport aux débats de la matinée, en s'intéressant « plus directement aux territoires » et aux initiatives concrètes. En premier lieu, deux intervenants viennent présenter l'étude exploratoire menée conjointement en régions Rhône-Alpes et PACA, sur les écosystèmes locaux en matière d'innovation.

Pour commencer, le responsable du développement économique et de la stratégie pour l'agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise, Patrick Tanguy, présente brièvement la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) et sa « *cinquantaine d'agences en France* », et avec Angelique Tholoniati-Frachisse, de l'agence d'urbanisme de la région stéphanoise, situe la genèse de cette étude exploratoire dans des travaux de la DATAR, appelant notamment à interroger « *la robustesse des systèmes urbains dans le champ de l'innovation.* »

Huit agences d'urbanisme ont travaillé sur les deux régions partenaires pour cette étude conduite avec le CGET et en partenariat avec Eurolio (Observatoire européen des données localisées de l'innovation), avec pour objectifs d'une

part la mesure des productions et de l'appétence des territoires à publier et à breveter, la mise en évidence des spécialisations, et l'appréhension des coopérations d'innovation entre potentiels scientifique et technologique ceci afin de dresser une typologie des territoires. D'autre part, il s'agissait de cerner l'éventail des coopérations, selon une approche territoriale, d'identifier les acteurs majeurs dans cette construction des coopérations, afin cette fois de décrire les systèmes urbains de l'innovation, puis de les rapprocher de ceux caractérisés par la DATAR.

Pour l'étude, 12 domaines d'activité ont été définis, avec Eurolio, de la santé aux TIC en passant par exemple par le BTP ou la chimie-matériaux, et étudiés sur les différentes zones d'emploi de Rhône-Alpes et PACA. Pour les publications, Lyon, Grenoble et Marseille se distinguent, tandis que Grenoble en premier lieu puis Lyon concentrent un très grand nombre de dépôts de brevets technologiques, tous domaines confondus.

Se dessinent des typologies de territoires qui peuvent ainsi être caractérisés en « *innovation technologique et scientifique* », « *innovation plutôt scientifique* » (Marseille), « *plutôt technologique* » (Grenoble, Lyon), voire de faible innovation.

Concernant les coopérations, au cœur de l'étude, cette dernière indique que les copublications sont assez inter-régionales - Lyon, Grenoble, Marseille et Nice collaborant intensément -, tandis que les co-brevets demeurent plutôt infra-régionaux. Concernant les domaines d'activité, la santé se taille la part du lion, suivie par la chimie-matériaux, les TIC, et l'instrumentation. Il apparaît aussi que pour les publications, les coopérations s'effectuent en premier lieu entre organismes publics, avec seulement 2 coopérations mixtes se classant parmi les 15 principales. Concernant les brevets, les entreprises coopèrent (surtout en « *interne* » des groupes) tandis que les organismes publics s'associent avec d'autres entités plutôt à l'échelon local.

Si les volumes de production de brevets comme de publications émanent majoritairement des grandes zones d'emploi, la croissance des volumes de production s'accompagne d'un élargissement des réseaux de coopérations. En outre, les intensités à publier ou à breveter ne sont pas le seulapanage des plus grandes zones d'emploi : Saint-Etienne ou Nice pour les publications, Ambérieu ou Vienne pour les brevets font également preuve d'une forte activité. ■

Réactions...

Cette étude vise à mobiliser en premier lieu les acteurs de l'innovation eux-mêmes, puis les collectivités territoriales à tous niveaux. A l'issue des questions de la salle, il apparaît par exemple que scinder la zone azurée en deux entités n'est plus pertinent aujourd'hui, que cette étude quantitative doit nécessairement être renforcée par une étude qualitative, et qu'en termes de partenariats, la proximité géographique joue désormais moins massivement qu'auparavant : à Bordeaux par exemple, les échanges entre la ville et Lyon ou l'Allemagne peuvent être plus massifs que ceux, qu'on pourrait considérer comme évidents, avec Toulouse ou l'Espagne. ■

A la fiche !

Angélique Tholoniati-Frachisse, de l'agence d'urbanisme de la région stéphanoise, a présenté deux fiches issues de l'étude.

La première, consacrée au domaine technologique de l'instrumentation, caractérise trois principales zones d'emploi dans ce domaine - Lyon, Grenoble puis Marseille-Aubagne -, ces trois zones ayant consolidé leur place dans le classement des co-publications et co-brevets. Enfin, Cannes-Antibes, Saint-Etienne et Nice pour les co-publications, le Genevois français et Annecy pour les co-brevets, tirent également leur épingle du jeu (Aix-en-Provence s'illustrant même dans les deux domaines).

Au même titre, la fiche territoriale « Marseille-Aubagne » dessinait les contours d'un bassin d'emploi « très actif en matière de production scientifique » (sur 2009-2011, 22% de l'ensemble des publications de la zone étudiée, avec une très importante progression en 10 ans) et « en voie de rattrapage dans la production technologique » (8,3% des brevets de la zone sur 2008-2010, et +66% sur dix ans !) ■



L'Université Bretagne-Loire, objectif 2016 !

Pour parler de ce projet d'envergure, réunissant la Bretagne et les Pays de la Loire, le président de l'Université Nantes Angers Le Mans Jacques Girardeau était accompagné par Véronique Stephan, directrice recherche, innovation et enseignement supérieur de Nantes Métropole. Cas pratique.

« Territoire pertinent d'un point de vue technologique et industriel », comme l'introduit Jacques Girardeau - puisque chercheurs et entreprises de la zone travaillent sur les mêmes domaines -, le projet de communauté d'universités et d'établissements Université Bretagne Loire (UBL) est né d'une longue histoire

de coopération entre les deux régions. Avec 7 universités membres (sur les 6 sites principaux et 12 secondaires), 14 écoles (sur 43), 4 CHU et 2 à 6 organismes de recherche associés (sur 12), le territoire concentre 160 000 étudiants (dont 100 000 sur Nantes et Rennes), et 120 000 personnels de recherche distribués sur 250 laboratoires.

Si un partage des bonnes pratiques existait dès 2000 (dans le cadre du Réseau universitaire Ouest-Atlantique), avec par exemple des délégations CNRS et INSERM communes ou deux grandes écoles bi-régionales, les coopérations se sont intensifiées depuis 2009, autour

notamment de 10 pôles de compétitivité, de spécialisations intelligentes et de nombreux objets du Plan d'Investissement d'Avenir (dont une SATT) partagés.

Ainsi, le lancement de l'UBL au 1er janvier 2016 doit permettre un accroissement tant de la visibilité que du positionnement international du territoire, une amplification de la puissance en termes de recherche, formation et innovation/relation avec les entreprises, et une organisation fédérale, en réseau, « permettant aux établissements de travailler en coopération » plutôt qu'en compétition.

(Suite page 9)

(Suite de la page 8)

Dans ce but ont été mis en place un comité de pilotage d'une cinquantaine de personnes, un comité de coordination en charge des décisions et onze groupes de travail sur les domaines concernés, dont un intitulé « *Développement économique, innovation et relation entreprises* » - réunissant chercheurs, responsables d'entreprises comme de pôles de compétitivité. Des réunions sont également organisées avec les partenaires : Etat, régions, et bientôt métropoles.

De fait, le système de gouvernance inclut à la fois les instances obligatoires des communes et deux instances qui seront mises en place, chacune liée à l'une des deux régions. Le tout étant bien entendu coordonné par les collectivités. Une dernière instance devra regrouper les acteurs du monde socio-économique, qui interviendra aux côtés du Conseil d'administration. ■

Réactions...

Lors de l'échange avec la salle, la question des difficultés restant à résoudre pour faciliter les relations entre établissements, territoires et tissu socio-économique a été soulevée à plusieurs reprises. Les intervenants ont confirmé son importance comme sa nécessité stratégique. De fait, l'établissement des schémas de gouvernance motive pour le moment les discussions et échanges principaux entre acteurs.



En direct d'une aggro

En lien avec l'intervention précédente, pour simplifier la gouvernance de l'UBL, (que Véronique Stephan, directrice recherche, innovation, enseignement supérieur de Nantes métropole, qualifie avec humour de « très grosse dame »), un pôle métropolitain Loire-Bretagne, qui chevauchent les deux régions, regroupera plusieurs agglomérations de l'Ouest, et permettra de désigner un seul représentant pour les sept agglomérations.

Concernant le schéma de développement de l'ESR de Nantes métropole à proprement parler, Véronique Stephan est revenue sur la méthodologie employée et la réelle volonté de simplifier au maximum les relations, afin de les fluidifier. Nantes Métropole vise en effet à se positionner de manière importante sur l'innovation et la transdisciplinarité, et a donc dû peaufiner son schéma de développement de l'ESR communautaire et construire une stratégie lisible, partagée et organisée autour d'un projet fédérateur associant l'ensemble des acteurs (démarche de co-construction). Ainsi, Campus Nantes repose à la fois sur une offre de formation diversifiée, de qualité, et sur une politique de site à l'heure actuelle insuffisamment structurée, un accès à l'enseignement supérieur insuffisant par rapport au niveau national, et la faiblesse des relations entre ce dernier et les entreprises. Il s'agit donc de renforcer l'attractivité, mais aussi de dynamiser la contribution de l'ESR au développement économique métropolitain, de faire émerger une stratégie et une politique d'aménagement universitaire tout en soutenant la vie étudiante. A ces différents titres, Véronique Stephan a insisté sur l'importance des formations trans-filières et des projets interdisciplinaires.

Aujourd'hui, la gouvernance de Campus Nantes repose donc sur une conférence métropolitaine (réunissant tous les acteurs au moins une fois par an), un bureau, des commissions de site (afin de caler une feuille de route par site pour une meilleure insertion dans le tissu urbain) et des commissions thématiques (vie étudiante, déplacements, logements...). Sur toutes ces questions, enfin, le développement d'outils numériques à l'usage des acteurs est particulièrement favorisé. ■

Transalley, technopôle à la pointe

Stéphane Meuric est directeur de Transalley, « cluster des mobilités innovantes et durables » situé à Valenciennes, dans le Nord Pas-de-Calais, et en pleine activité depuis trois ans. Il est venu au séminaire afin de présenter cette institution exemplaire à plus d'un titre.

Né d'une triple volonté – celles du territoire, du monde ESR, des acteurs économiques –, Transalley est une « *aventure humaine* » portée par Valenciennes Métropole, dans une région se situant au 1er rang pour l'industrie ferroviaire et au 2ème pour l'industrie automobile. Son directeur a souligné dès l'introduction la nécessité, pointée le matin même par

Yannick Giry, de mettre en cohérence les objectifs régionaux et de chaque métropole ou communauté d'agglomération, sur un territoire ici déjà organisé en pôle de compétitivité - I Trans - positionné sur les transports depuis 2005, avec un IRT ferroviaire Railenium depuis 2012.

Stéphane Meuric s'est également attaché à rappeler la définition d'un technopôle : il s'agit à la fois de stimuler et gérer le transfert des connaissances et technologies entre les différents acteurs, de faciliter la naissance ou le développement des entreprises concernées, et d'offrir d'autres services à forte valeur ajoutée.

(suite page 10)

SATT et BIC à Montpellier

Pour la dernière intervention, c'est Laurent Biasetti, chargé de mission Grands projets stratégiques à Montpellier Agglomération, qui est venu présenter le fonds de maturation de la Société d'accélération de transfert technologique (SATT) de Languedoc Roussillon.

Deux ans après l'appel à projets lancé par l'Agence nationale de la recherche, l'agglomération montpelliéraine, avec le soutien de la Région, créait la SATT AxLR, « afin de financer les projets de maturation des établissements de recherche en vue d'un transfert technologique vers l'entreprise. » Société de droit privé impliquant douze actionnaires (Etablissements EST, Instituts de recherche, CDC et Direccte), elle est dotée de 45 millions d'euros sur 10 ans, via le Fonds national de valorisation.

Ses missions sont la détection des projets d'inventions, le financement des travaux de recherche supplémentaire et l'accélération, le développement du transfert des brevets et savoir-faire des laboratoires vers les entreprises (via des créations d'entreprises ou des partenariats). Pour ce faire, la SATT lance des appels à projets trimestriels au sein des établissements actionnaires, et œuvre au financement conjoint des propositions retenues, voire à l'accompagnement de ces dernières par le Business Incubation Center (BIC), une offre de services proposée par l'Agglomération. Exemples : projets FAST-TB (test de diagnostic rapide de la tuberculose), PHOST'IN (composés synthétiques anti-tumoraux), « Matrices Bio Compatibles » (pour traiter les blessures de la peau).

Ici, l'agglomération joue donc un rôle de facilitateur entre la SATT et le BIC, qui a déjà accompagné, depuis 1987, 550 entreprises innovantes à fort potentiel de croissance – dont 88% ont franchi « le cap critique des 3 ans » –, et se trouve être le seul incubateur français figurant dans le Top 10 Mondial de l'UBI. ■

(suite de la page 9)

Ainsi, une multitude d'acteurs se sont rassemblés dès 2009 autour de l'Association technopole du Valenciennois, afin de créer un lieu d'excellence, de recherche, de formation et d'innovation dédié aux transports durables et à la mobilité, avec une réelle ambition internationale. Si l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis (UVHC), labellisée « Campus innovant transports durables », constitue le moteur principal du technopôle, elle collabore depuis des années avec les industriels des transports terrestres, qui la connaissent donc parfaitement.

Concrètement, le technopôle s'étend sur 34,3 hectares, avec une très forte orientation Développement durable, et regroupe un pôle de recherche (le CISOIT), un Centre technologique mobilité durable, l'Institut de recherche Railenium, un hôtel d'entreprises avec une fonction pépinière/incubateur et un Institut Transport & Mobilité durables visant à la promotion des formations, laboratoires et innovations (avec un show-room extérieur).

Ainsi, en intégrant « l'écosystème Transalley », les entreprises se voient proposer une logique « all inclusive », un accès facilité aux dispositifs et aux ressources, la possibilité de se créer, de s'implanter, de recruter pour se développer ou créer une filiale, et d'accéder à l'innovation, la conception et les tests dans une logique R&D. ■

Réactions...

A l'occasion des échanges avec la salle, Stéphane Meuric a pu préciser qu'un technopôle tel que le sien « privilégiait la qualité sur la quantité », avec une accentuation du nombre de partenaires privés dès l'an prochain, et que les IRT représentaient d'évidents accélérateurs. Laurent Biasetti, quant à lui (voir ci-contre), a fait part de l'hésitation de l'Agglomération de Montpellier quant à sa participation au CA de la SATT, ainsi que des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des projets liés à la santé. ■



Une synthèse qui ouvre des portes



En conclusion d'une journée riche en débats, Loïc Laroche, chef du service Recherche et Innovation de Lille Métropole, a accepté de livrer à l'assistance, « sur le vif », une éclairante synthèse des débats.

En qualifiant de « riche » ce premier séminaire « *Innovation, transfert, écosystèmes* », Loïc Laroche semble dès l'introduction avoir résumé le sentiment des nombreux participants. Il s'est ensuite attaché à revenir sur cinq idées principales soulevées au cours de la

journée. Parmi celles-ci, un indéniable changement de paradigme dans le développement économique des collectivités ESR. S'inspirant ici de l'intervention matinale de Pierre Velz, Président Directeur général de l'établissement public Paris-Saclay, il a lancé : « *Le modèle français colbertiste, centralisé, descendant, fermé, qui nous a beaucoup apporté, appartient désormais au passé. Nous passons des grands projets à un écosystème de développement. C'est la fin du travail en « silo », la fin aussi de l'État omnipotent. On passe de*

la décentralisation à la déconcentration. Non seulement le droit à l'échec est reconnu, mais il est constitutif de l'apprentissage ou de l'évolution d'un projet. Enfin bien que conservatrice, la France bouge et semble bel et bien entrer dans cette nouvelle phase de développement. »

Il a ensuite rappelé que « *la particularité de ce nouveau paradigme est qu'il n'y a plus de recette applicable uniformément par tous* », soutenant néanmoins qu'il est possible de « *fixer l'innovation sur un lieu* », à condition de le faire au moyen d'actions adaptées à chaque territoire, citant les exemples de Compiègne-UTC ou de Valenciennes-Transalley présentés par certains de ses prédécesseurs au pupitre. « *Dans tous les cas, a-t-il poursuivi, on retrouve sur un lieu, présentant une offre foncière, immobilière, des services et surtout une animation mettant en relation les différents partenaires, entreprises, établissements d'Enseignement Supérieur et Recherche (ESR) et institutionnels.* » Un ensemble d'acteurs, donc, au sein duquel le dialogue doit s'intensifier.

En termes de caractérisation des acteurs, précisément, il a regretté que « *la place des villes et agglomérations [n'était] pas claire du tout* », ce qui « *demandera assurément, à l'aide des associations du bloc local, un travail de définition et de lobbying pour obtenir une reconnaissance nationale.* » De fait, les différents partenaires attendent des villes et agglomérations une meilleure prise en charge de l'accueil des chercheurs et des étudiants, ainsi que de l'aménagement des campus en général. Or, pour ce faire, il s'agit aussi de les faire apparaître plus distinctement dans l'énonciation de la stratégie comme de la gouvernance.

(suite page 12)

(suite de la page 11)

Autre idée-force de la journée, il apparaît clairement, « de même que le mode de développement change, que le métier de développeur, chargé de mission ou responsable ESR d'une collectivité, évolue. » En particulier dans le sens d'une part croissante accordée à l'animation (« à mesure que la visibilité remplace l'attractivité, que l'exogène fait place à l'endogène, les aides directes aux aides indirectes »), là où les seules compétences de gestionnaire ou d'administrateur étaient auparavant sollicitées. En outre, le travail de ces développeurs devient jour après jour moins solitaire, plus transversal, ce qui motive d'une part une évolution du recrutement en direction des universitaires, d'autre part la possibilité, pour des chargés de mission ESR au sein de collectivités, de poursuivre leur carrière dans des établissements d'ESR.

Dernier point, enfin, dont Loïc Laroche précise qu'il « n'a pas été évoqué directement, même s'il y a été souvent fait allusion » : l'excellence et la place de la capitale face aux autres territoires dans le développement futur de la France.

« Le changement de paradigme auquel nous assistons, conclue-t-il, met un terme à l'aménagement du territoire fondé sur la redistribution. » Il demeure ainsi probable que « de nouvelles formes de coopérations inter-territoriales ou inter-clusters vont naître, qui ne suivront pas nécessairement la hiérarchie de l'organisation territoriale » ... et permettront de sortir de l'opposition Paris/Régions. ■

Nobel oblige !

A l'issue de sa synthèse, Loïc Laroche a rebondi sur la récente attribution du Prix Nobel d'économie à l'ingénieur français Jean Tirole, pour préciser que « son histoire est un cas d'école d'écosystème d'innovation réussi », avec la Toulouse School of Economics, qui est une fondation d'ESR mettant en synergie l'Université, le CNRS et des entreprises. Selon lui, un « modèle qui peut inspirer l'action des collectivités à l'avenir. » ■

22 janvier 2014 – Paris

2ème séminaire du Réseau des collectivités ESR sur l'aménagement urbain et des campus

Patrimoine, transition énergétique et écologique, besoin de maîtrise d'ouvrage locale



Universités & Territoires

Universités & Territoires est une publication éditée en partenariat avec l'Afev, l'AVUF, l'ADELE et la CPU
ISSN 2263-8431

Directeur de la publication : Nicolas Delesque
Gérant : Philippe Campinchi (PCC)

Rédaction : Philippe Campinchi, Nicolas Delesque, François Perrin, Bruno Martin
Crédits photos et iconographies : DR, Fotolia

Tarifs d'abonnements : Individuel : 100 euros HT
Institutionnel : 500 euros HT

Parties prenantes : Convention particulière

Remerciements :

Brigitte Bariol, François Rio, Damien Denizot, Philippe Angotti, David Constant-Martigny, Frédérique Lonchambon

Universités & Territoires : Chez PCC 115 rue Oberkampf 75011 Paris **Tél :** 0684606274
E-mail : redaction@universites-territoires.fr

Universités & Territoires est une publication en participation.

Merci aux partenaires traditionnels d'Universités & Territoires

